

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

DEPARTEMENT  
HERAULT  
ARRONDISSEMENT  
LODEVE

**DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 26 Juin 2023**

**Commune de  
PAULHAN**

**N° 2023/06/16**

Date de la convocation	19/06/2023
	<b><u>Votes : 23</u></b>
Présents : 16	Pour : 23
Absents : 04	Contre : 0
Représentés : 07	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à dix-huit heures trente, sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, BONSIGNORI Vincent, GAUBERT Guy, GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, GASC Carine, JAURION Léon, GASC Georges, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, LAMBERT Marcel, RODES Magali, DJUROVIC Aleksandra,

Etaient Absents : MM. ROIG José, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed, JAM Thierry.

Procurations : - Mme DAVIT Hélène à Mr LAMBERT Marcel  
- Mme GAVINET Isabelle à Mme RICARD Christine  
- Mme LABORDA Véronique à Mme AMMARI Hanane  
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr JAURION Léon  
- Mr SEBASTIAN David à Mr VALERO Claude  
- Mme CAPELLE Laëtitia à Mme LAMBERT Véronique  
- Mme HEREDIA Fabienne à Mme DJUROVIC Aleksandra

**Objet** : Demande de subvention hors programme 2023  
Aménagement du jardin Sainte Claire

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20230626-2023-06-16-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2023  
Date de réception préfecture : 27/06/2023

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a, en 2022, fait l'acquisition du bâtiment Sainte Claire, jouxtant la mairie et ses jardins. Cet achat a permis d'agrandir les jardins de la mairie pour créer un nouvel espace public de rencontre intergénérationnel. En devenant propriétaire de cet espace et en l'aménageant, la commune conservera un poumon vert en cœur de ville.

Aussi, la municipalité travaille actuellement, sur un projet d'aménagement de cet espace public qui vise à améliorer le bien-être et la qualité de vie des habitants.

Monsieur le Maire expose, au Conseil Municipal, le projet d'aménagement du jardin Sainte Claire, comprenant la :

- *Rénovation de la façade sud du bâtiment Saint Claire*
- *Réfection totale de la toiture de l'auvent du jardin Saint Claire*
- *Rénovation de la dalle béton de l'auvent*
- *Création d'une scène en béton drainant au sein du jardin*
- *L'apport de gravier*

Et en précise son coût total estimé des travaux de 42 300.00 € H.T.

Il informe les membres du Conseil Municipal que pour la faisabilité financière de ce projet, il convient de solliciter des financements et propose au Conseil Municipal, de solliciter du Conseil départemental l'attribution d'une aide financière, au titre du hors programme 2023, la plus élevée possible.

Monsieur le Maire soumet le plan de financement et demande au conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de son président et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le programme de travaux d'aménagement du jardin Sainte Claire, et son plan de financement pour un coût hors taxes de 42 300.00€ ;
- **SOLLICITE** du Conseil Départemental l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible au titre du « hors programme 2023 »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à apposer toute signature nécessaire au règlement de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire**  
**Claude VALERO**



Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20230626-2023-06-16-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2023  
Date de réception préfecture : 27/06/2023